



CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chippis est convoquée le

Mardi 22 septembre 2020 à 19 h 30

à la halle de gymnastique, avec à l'ordre du jour les points suivants :

1. Présentation de la Police Régionale des Villes du Centre ;
2. Lecture et approbation du protocole de l'assemblée primaire du 10.12.2019 ;
3. Présentation des crédits supplémentaires 2019 ;
4. Présentation du crédit complémentaire pluri-annuel pour le dossier Navizence ;
5. Approbation du crédit complémentaire ;
6. Présentation des comptes de l'exercice 2019 ;
7. Rapport de l'organe de révision ;
8. Approbation des comptes de l'exercice 2019 ;
9. Approbation du crédit d'engagement pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne poste ;
10. Divers.

La comptabilité de l'exercice 2019, toutes les pièces comptables ainsi que le registre relatif à l'imposition fiscale communale 2018 des contribuables peuvent être consultés par chaque citoyenne et citoyen, sur rendez-vous, les lundis et vendredis de 08h00 à 12h00 ainsi que les mercredis de 14h00 à 17h00, au Secrétariat municipal, à partir de la présente publication.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Chippis, le 31 août 2020